

FORMULAIRE D'EXAMEN DES AMENDES DE LA CIRCULATION

1. Veuillez remplir toutes les sections ci-dessous pour faire examiner votre infraction. Veuillez remplir les sections, écrire clairement à l'encre et en lettres majuscules.
2. Les contrôles internes ne sont pas autorisés pour les infractions présumées de conduite en état d'ivresse, de conduite sous l'influence de stupéfiants ou de vitesse excessive qui entraînent la perte du permis de conduire.
3. Si vous ne recevez pas de réponse dans les trois (3) jours, ou si votre plainte est de nature urgente, veuillez téléphoner à l'Inspection des services au 3511.

DONNÉES PERSONNELLES

Prénom

Nom

Numéro de téléphone

Adresse mail

Veuillez indiquer au moins un contact

TYPE D'INFRACTION

1. Caméra de circulation : Amendes détectées par dispositif de détection automatique.
2. Amende émise par un agent du PNR : Amendes émises par le(s) agent(s) RNP
3. Autres institutions : Amendes émises par d'autres institutions

JUSTIFICATION D'UN RÉEXAMEN

Retrouvez la description de la "justification" sur la page suivante

1. Circonstances exceptionnelles
2. Contraire à la loi
3. Identité erronée
4. Ignorance de l'amende
5. Renonciation à l'amende
6. Autres J'ai joint une explication ou un(des) document(s) justificatif(s)

DÉTAILS DE LA DÉCLARATION

Je déclare que les informations que j'ai fournies dans ce formulaire et dans les pièces jointes à ce formulaire sont, à ma connaissance, exactes et correctes. Je comprends qu'une fausse déclaration peut constituer un délit

Signature

Date

/

/

SOUMETTRE LE FORMULAIRE

Par courrier électronique

fines@police.gov.rw

En personne

Au poste de police le plus proche

DESCRIPTION DES JUSTIFICATIONS PERTINENTES

Circonstances exceptionnelles

Veillez fournir des détails sur les circonstances exceptionnelles (lorsque vous avez commis l'infraction en raison de circonstances imprévues ou impossibles à prévenir, par exemple des urgences médicales).

Contraire à la loi

Veillez indiquer les raisons pour lesquelles vous estimez que la décision de vous infliger une infraction était contraire à la loi. Par exemple, ce motif peut être invoqué si vous estimez que l'avis d'infraction n'est pas valable ou qu'un agent chargé de l'infraction a agi illégalement ou au-delà de ses pouvoirs en prenant cette action ou cette décision.

Erreur d'identité

Veuillez expliquer pourquoi vous invoquez le motif de l'erreur d'identité (y compris des preuves, par exemple une copie de votre permis de conduire ou de votre contravention, ou le numéro de la plaque d'immatriculation, à l'appui).

Ignorance de l'amende

Une demande fondée sur le motif de "Ignorance de l'amende" doit :

1. être introduite dans les trois (3) jours suivant la date à laquelle vous avez pris connaissance de l'avis d'infraction. (Vous pouvez prouver la date à laquelle vous avez pris connaissance de l'avis d'infraction)
2. Indiquer les motifs pour lesquels la décision doit être réexaminée.

Renonciation à l'amende (aux amendes)

Veuillez indiquer la ou les raisons pour lesquelles vous estimez que l'amende devrait être supprimée.

Autre

Indiquez toute autre raison pour laquelle vous estimez que l'amende ou les amendes pour infraction au code de la route devraient être réexaminées.